



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 104 de la liste préliminaire*
**Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés**

Conseil économique et social
Session de fond de 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire**
**Examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur des pays
les moins avancés pour la décennie
2001-2010**

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 57/276 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, et à la résolution 2002/33 du Conseil économique et social, en date du 13 août 2002.

Ce rapport passe en revue les politiques adoptées par les pays les moins avancés ainsi que les progrès réalisés et les difficultés restant à surmonter dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il rappelle et examine les décisions et les programmes mis en oeuvre par les partenaires internationaux en matière de développement, notamment le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, d'autres organisations multilatérales, la communauté des donateurs, la société civile et le secteur privé, dans l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1
** E/2003/100.



Les conclusions tirées et les recommandations proposées appellent la mise en place de mécanismes de contrôle et de procédures de suivi pour assurer une application cohérente et coordonnée du Programme d'action de Bruxelles. Les mesures prises devraient aider les pays les moins avancés à surmonter les difficultés qui font obstacle à la réalisation des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Exécution du Programme d'action de Bruxelles	7–12	5
Engagement I : Encourager une action axée sur la population	13–16	6
Engagement II : Bonne gouvernance aux niveaux national et international	17–22	8
Engagement III : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles	23–29	11
Engagement IV : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation	30–35	13
Engagement V : Renforcer le rôle du commerce dans le développement	36–41	16
Engagement VI : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement	42–48	19
Engagement VII : Mobiliser les ressources financières	49–57	22
III. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	58–59	26
IV. Conclusions	60–62	27
V. Recommandations	63	28

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/276 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹, adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001. L'Assemblée a aussi demandé que des ressources suffisantes soient allouées au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin qu'il puisse mener à bien son mandat qui porte sur les 49 pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), dont 16 sont des pays en développement sans littoral et 11 de petits États insulaires en développement. Dans des résolutions séparées (57/242 et 57/262), l'Assemblée générale a demandé que des rapports distincts au titre des points de l'ordre du jour concernant les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement lui soient présentés à la cinquante-huitième session en 2003. En application de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, et conformément au mandat énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur un mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action de Bruxelles², le Bureau du Haut Représentant a commencé à mobiliser un appui international pour le Programme d'action, en vue d'assurer avec efficacité la coordination, le contrôle, l'examen et la promotion de son exécution.

2. Par sa résolution 2002/33 du 26 juillet 2002, le Conseil économique et social a réaffirmé que le suivi à l'échelle mondiale du Programme d'action de Bruxelles devait être essentiellement fondé sur l'évaluation des résultats économiques et sociaux des PMA et le suivi des engagements pris par ces pays et leurs partenaires. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Haut Représentant de lui présenter, à sa session de fond de 2003, un rapport intérimaire global sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, présenté sous une forme appropriée, qui pourrait être, par exemple, une matrice de réalisation des objectifs.

3. Le présent rapport a été établi conformément aux demandes contenues dans la résolution 57/226 de l'Assemblée générale et la résolution 2002/33 du Conseil économique et social.

4. La Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2 du 18 septembre 2000, ainsi que la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui ont été entérinés par l'Assemblée générale le 20 décembre 2002 et le 9 juillet 2002 respectivement, appellent la communauté internationale à accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés.

5. Le Programme d'action de Bruxelles reconnaît que dans l'ensemble, les objectifs des programmes d'action des deux dernières décennies en faveur des PMA n'ont pas été atteints. Faute des capacités nécessaires, ces pays n'ont pas été en mesure de profiter de la mondialisation et sont restés en marge, à la merci des

¹ A/CONF.191/11.

² A/56/645.

obstacles qui depuis des années minent leurs efforts de réforme. Par un certain nombre d'aspects notables, la Conférence de Bruxelles différait des conférences précédentes tenues à Paris. Les gouvernements des PMA ont été, collectivement et individuellement, plus actifs avant et durant la Conférence. Le processus préparatoire de participation, auquel ont collaboré les organisations de la société civile et le secteur privé au niveau national, a engendré un plus large consensus à Bruxelles. Par ailleurs, le Programme d'action de Bruxelles reprenait un certain nombre d'objectifs adoptés par d'autres conférences des Nations Unies tenues dans les années 90, avant la troisième Conférence sur les pays les moins avancés. Tous les protagonistes, et en particulier les pays les moins avancés, ressentaient le besoin d'instaurer un mécanisme de suivi, efficace et bien défini, pour superviser la coordination, l'exécution, l'évaluation et la promotion du Plan d'action, ce qui a amené l'Assemblée générale à décider, sur la recommandation du Secrétaire général, de créer le Bureau du Haut Représentant.

6. Le présent rapport fait le point des diverses activités entreprises par les pays les moins avancés et leurs partenaires internationaux en matière de développement pour exécuter le Programme d'action de Bruxelles, notamment pour intégrer les buts et objectifs dans les divers programmes, et des progrès réalisés dans le cadre des efforts visant à appuyer les sept engagements définis à Bruxelles. Ce rapport, premier rapport de fond sur la question, réaffirme qu'il importe d'évaluer les résultats économiques et sociaux des PMA, mais compte tenu du fait qu'il porte seulement sur une période de 18 mois, et de l'insuffisance des informations concernant spécifiquement les PMA qui ont été fournies par de nombreux partenaires internationaux en matière de développement, il est essentiellement fondé sur des exemples. Deux matrices sont présentées séparément dans des documents de séance, l'une pour les activités des pays les moins avancés et l'autre pour celles des organismes des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Le rapport s'appuie sur des communications provenant des PMA et de leurs partenaires en matière de développement³, y compris leurs rapports existants.

³ Des communications ont été reçues des pays et organismes ci-après :
Pays les moins avancés : Bhoutan, Cambodge, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Somalie, Togo et Zambie;
Membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : Allemagne, Canada, Communauté européenne, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République slovaque, et Suède;
Organes et organismes des Nations Unies : Département des affaires économiques et sociales/Division de la promotion de la femme (Secrétariat de l'ONU), DAP, CEA, CEPALC, CESAP, CESAO, FAO, FME/PNUD, Pacte Mondial, OIT, FMI, CCI, IUT, ONUSIDA, FENU, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, ONU-Habitat, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, UNICEF, ONUDI, UNIFEM, VNU, OMS, OMPI, OMM, Banque mondiale et OMC;
Autres organisations multilatérales : Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, ANASE, ASACR;
Société civile/ONG/Secteur privé : Franciscans International, CCI, le programme LDC Watch (Surveillance des pays les moins avancés) et Service de liaison de l'ONU avec les organisations non gouvernementales.

II. Exécution du Programme d'action de Bruxelles

7. Le Programme d'action de Bruxelles a défini sept engagements spécifiques visant à promouvoir une croissance économique soutenue et à intégrer les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. L'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'emploi, la gouvernance, le renforcement des capacités, le développement durable et les problèmes propres aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement sont considérés comme des questions intersectorielles prioritaires. Le véritable enjeu pour les PMA et leurs partenaires internationaux en matière de développement est que chaque entité respecte les engagements pris à Bruxelles, et qu'il y ait une coordination des initiatives institutionnelles et des flux de ressources avec le Programme d'action.

8. Tout au long du Programme d'action de Bruxelles les références à l'égalité des sexes sont en vedette et l'importance de cette question dans tous les domaines est pleinement reconnue. Dans presque chaque engagement, l'accent est mis sur le rôle et l'action des femmes dans le développement. Toutes les parties doivent donc tenir compte du Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

9. Au cours des quatre dernières décennies, la coopération Sud-Sud a été axée sur les questions de commerce, de participation à l'économie mondiale, de transferts de technologie et de renforcement des capacités. La Conférence de Bruxelles visait à utiliser la coopération Sud-Sud grâce au développement de l'assistance technique, y compris les approches triangulaires, au renforcement des capacités humaines et productives et aux échanges d'informations sur les pratiques optimales pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles.

10. La majorité des PMA ont adopté des politiques et des stratégies visant à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action de Bruxelles. Les Gouvernements du Bénin, du Bhoutan et du Soudan, par exemple, ont incorporé les organisations non gouvernementales (ONG) dans les instances nationales établies après la Conférence de Bruxelles de manière à s'assurer qu'elles continueront de participer à l'application et au suivi du Programme d'action. Le programme de surveillance de la situation des pays les moins avancés (LDC Watch), issu de la Conférence de Bruxelles, s'est étendu au suivi de l'application du Programme d'action et au renforcement des capacités de cinq ONG de pays les moins avancés⁴ afin de renforcer leur participation. Toutefois, les PMA doivent affronter trois grandes difficultés concernant le contrôle national des programmes d'assistance, le renforcement des capacités nationales nécessaires à l'exécution de ces programmes, et le coût de ces dernières. Alors que les partenaires internationaux en matière de développement deviennent plus actifs dans la formulation de politiques en amont, on peut craindre que la perte d'autonomie des PMA dans ce domaine, combinée à l'insuffisance de leurs capacités, ne rende encore plus difficile la réalisation des objectifs concertés du Programme d'action.

11. Bien que la Commission européenne ne fasse pas, dans son aide au développement, de distinction spéciale pour la catégorie des pays les moins avancés, ses activités de coopération visent essentiellement les mêmes priorités que celles qui

⁴ Bangladesh, Népal, Malawi, Togo et Zambie.

sont énoncées dans le Programme d'action de Bruxelles⁵. Le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action dépendra, en fin de compte, de l'application du principe d'une « responsabilité mutuelle et partagée », base du partenariat mondial qui a inspiré la Déclaration de Bruxelles. Les décisions des donateurs visant à accroître l'aide publique au développement (APD), améliorer les possibilités d'investissement pour les PMA, harmoniser et délier l'aide au développement et renforcer les arrangements nationaux de coordination contribueront sans aucun doute à faire progresser la mise en oeuvre du Programme d'action.

12. Les organes directeurs de nombreux organismes des Nations Unies⁶ ont spécifiquement décidé d'intégrer les objectifs du Programme d'action dans leurs propres programmes. D'autres organisations multilatérales ont également pris des mesures concrètes dans ce sens⁷.

Engagement I

Encourager une action axée sur la population

13. L'engagement pris par les PMA d'encourager des politiques de développement axées sur la population visait à assurer la création de conditions favorables à l'élimination de la pauvreté. La réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre des personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim, la promotion du développement durable et la réalisation d'un taux de croissance annuel d'au moins 7 % et d'un ratio investissement/produit intérieur brut (PIB) de 25 % étaient autant d'objectifs qui visaient à la création de conditions dans lesquelles la priorité serait donnée aux pauvres et les PMA adopteraient des politiques de distribution plus appropriées. En l'absence de statistiques pour l'année 2000 pour la totalité des PMA, il ressort des données concernant la période 1990-1999 que cinq de ces pays les moins avancés ont atteint le taux de croissance de 7 %⁸ et que neuf d'entre eux⁹ atteindront probablement le ratio investissement/PIB de 25 %.

14. Malgré certains signes positifs de progrès en ce qui concerne certains PMA, la situation reste dans l'ensemble difficile pour beaucoup d'entre eux. En Zambie, un Comité créé sous l'autorité du Ministre des finances et de la planification a pris l'initiative de consultations entre toutes les parties prenantes au sujet de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de son programme de développement, et plusieurs sous-comités ont été chargés de tâches spécifiques se rapportant au Programme d'action de Bruxelles. Les Gouvernements du Bénin, du Bhoutan et du Soudan ont créé des instances nationales de suivi et de surveillance de toutes les activités gouvernementales se rapportant à l'application du Programme d'action. Au Bhoutan, le plan quinquennal de développement pour la période 2002-2007 suit de près les domaines clés sur lesquels doit porter l'action du Gouvernement, conformément au Programme d'action. Au Samoa, une nouvelle stratégie de

⁵ Contribution de la Commission européenne au présent rapport, 17 avril 2003.

⁶ FAO, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, UNICEF, UNIFEM, PAM, OMPI et OMC.

⁷ Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Association sud-asiatique de coopération régionale (ASARC), Union interparlementaire (UIP).

⁸ Bhoutan, Cap Vert, Guinée équatoriale, Mozambique et Rwanda. ONUCED, Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa cinquième session (TD/B48/4).

⁹ Bhoutan, Burkina Faso, Cap Vert, Érythrée, Guinée équatoriale, Lesotho, Mozambique, République démocratique populaire lao et Sao Tome-et-Principe. CNUCED, *Rapport sur l'investissement mondial, 2002*.

développement intitulée « Des chances pour tous » (2002-2004), insiste sur la nécessité de se concentrer sur des groupes communautaires de manière à mieux délimiter leur champ de participation au processus de développement. En République démocratique populaire lao, le Gouvernement a élaboré un Programme national d'élimination de la pauvreté qui s'appuie sur de grandes réformes des secteurs fiscal et financier pour relancer la croissance économique et faciliter le développement. En Guinée-Bissau, un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) prévoit un processus de participation qui appelle le concours de la société civile, des régions, des employeurs et des ONG.

15. Le Programme d'action de Bruxelles réaffirme le sens que revêtent les stratégies de réduction de la pauvreté pour la croissance et le développement durable. Les bailleurs de fonds insistent sur le fait que le contrôle exercé par les pouvoirs publics et la bonne gouvernance sont les conditions *sine qua non* d'une collaboration efficace dans l'exécution des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable. Cette position est renforcée par les actions de plaidoyer menées par la Suède, en faveur de l'autonomisation et du développement fondé sur le droit, s'agissant notamment des femmes, et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, préconisant d'associer les pauvres au processus de développement; par l'organisation, par le Gouvernement italien, d'un atelier sur la sensibilisation du public; par le financement, par le Gouvernement français, de plans de micro-crédit; par le soutien accordé par le Gouvernement portugais aux femmes et aux ONG locales. Ces actions ont coïncidé avec un appel lancé par le Gouvernement allemand pour que le débat d'orientation consécutif à une conférence internationale (mai 2002) consacrée au processus des DSRP conserve une certaine souplesse¹⁰. Considérant que 22 PMA africains ont produit, ou sont sur le point d'achever des DSRP dont ils ont pris l'initiative, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) attire l'attention sur les capacités limitées dont ils disposent en matière d'identification, de formulation, de mise en oeuvre et de financement des projets¹¹.

16. Avec le renforcement du dialogue entre les PMA et leurs partenaires en matière de développement sur le processus de DSRP, les ressources qu'il attire et l'adoption de perspectives novatrices par un certain nombre d'entités des Nations Unies, la réputation de ce processus en tant qu'instrument fondamental de la politique macroéconomique et de la réforme structurelle continue de croître. Le dialogue sur les politiques à suivre que la CEA entretient avec des ministres des finances, des spécialistes du développement et la société civile, concrétisé par des initiatives comme la « Big Table »¹² et le Groupe de réflexion africain sur les DSRP¹³, encourage la maîtrise par les pays africains, notamment les PMA africains, des stratégies de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent en particulier sur la

¹⁰ Communication du Gouvernement allemand au Bureau du Haut Représentant, datée du 2 avril 2003 : « Beyond Review: Sustainable Development and PRSP: Challenges for Developing Countries and Development Cooperation ». Les pays les moins avancés suivants ont participé à la Conférence : Éthiopie, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Yémen.

¹¹ CEA, Rapport sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Bruxelles pour les pays d'Afrique les moins avancés, avril 2003.

¹² Initiative menée par la CEA pour promouvoir un dialogue franc et constructif entre les ministres africains des finances et leurs homologues de l'OCDE.

¹³ Le Groupe de réflexion africain sur les DSRP est un forum parrainé par la CEA en vue de faciliter les échanges de données d'expérience en Afrique dans le domaine des DSRP.

gestion des dépenses publiques, le processus de participation, les besoins en matière de renforcement des capacités, ainsi que les politiques et pratiques suivies par les donateurs. La Commission de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les questions macroéconomiques et la santé, ainsi que le sous-groupe du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), chargé des questions de pauvreté et de santé, s'offrent d'intégrer dans les DSRP des programmes détaillés concernant le secteur de la santé. Les directives du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme visant à incorporer les droits de l'homme dans les stratégies de réduction de la pauvreté, le lancement par l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans quatre PMA¹⁴, d'un programme pilote relatif à un travail décent, centré sur un ensemble cohérent de politiques relatives aux effets de la mondialisation, à l'élimination de la pauvreté et à l'emploi, les travaux méthodologiques de la CNUCED consacrés à la comptabilité nationale et aux statistiques des enquêtes sur les ménages, fournissant des données comparables au plan international sur la pauvreté, et l'appui du Programme des Nations Unies sur le développement (PNUD) à la décentralisation fiscale, à l'autosuffisance, au renforcement des capacités et au réseau Afrique 2000 dans huit PMA¹⁵, ainsi que les approches concertées qui relient les DSRP aux objectifs du Millénaire pour le développement, sont autant d'efforts qui contribuent à ériger le DSRP en instrument de politique nationale. Les ressources mobilisées, par exemple par l'intermédiaire de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI et des Fonds sociaux de la Banque mondiale qui servent à financer de petits projets gérés au niveau communautaire pour aider les pauvres et les groupes vulnérables ont pour but d'aider les pays à surmonter leurs difficultés financières.

Engagement II

Bonne gouvernance aux niveaux national et international

17. De nombreux PMA acceptent sans réserve l'universalité de la bonne gouvernance. En se lançant dans les réformes démocratiques, les PMA d'Afrique ont accru la participation populaire : 30 pays ont organisé des élections législatives multipartites et/ou des élections présidentielles dans lesquelles les femmes ont joué un rôle important. Au Mali et au Cap Vert, des organismes internationaux ont appuyé les réformes politiques nécessaires pour y créer une société plus démocratique. Des changements démocratiques ont eu lieu en Afghanistan, au Bhoutan et au Cambodge. Dans les autres PMA d'Asie (Myanmar, République démocratique populaire Lao et Népal), il semble qu'une approche progressive soit appliquée. Pour renforcer les capacités nécessaires aux fonctions de gouvernance identifiées dans le Programme d'action de Bruxelles, les partenaires internationaux en matière de développement devront fournir aux PMA l'appui financier et technique dont ils ont besoin pour mettre en place des institutions et des processus démocratiques, ainsi que des mécanismes de promotion des droits de l'homme. De même, les systèmes ouverts et transparents de gouvernance mondiale instaurés par les donateurs bénéficieront directement aux PMA. Parmi les exemples d'initiatives visant à renforcer les capacités des PMA en vue de l'application des principes de bonne gouvernance, il convient de signaler en particulier le financement, par le

¹⁴ Cambodge, Éthiopie, Mali et Népal.

¹⁵ Burundi, Burkina Faso, Lesotho, Mauritanie, Ouganda, Rwanda, Sénégal et République-Unie de Tanzanie.

Ministère britannique du développement international, d'un programme de réformes de l'administration locale en République-Unie de Tanzanie; l'appui apporté par le G-8 au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui englobe 34 PMA; la participation de l'Italie au Centre régional africain d'assistance technique; l'initiative du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant le mécanisme d'évaluation par les pairs, pour l'efficacité de l'aide et la gouvernance mondiale; les contributions apportées par des donateurs au Forum sur la gouvernance en Afrique, ainsi que les séminaires sur la démocratisation, les droits de l'homme et la primauté du droit, organisés sous les auspices du Japon et de la Suède.

18. La Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU a parrainé dans les PMA un certain nombre d'ateliers sur le processus parlementaire et le fonctionnement de l'appareil judiciaire en vue de promouvoir les femmes aux postes de direction. L'organisation « Égalité maintenant » s'attache activement à promouvoir les droits de la femme dans le monde. La plupart des donateurs affectent des ressources aux programmes orientés sur l'égalité des sexes, convaincus que la responsabilisation des femmes dans des domaines d'activités productives est utile au regard de l'égalité des chances, de l'accès aux ressources, de l'aptitude à diriger et de la prise de décisions. L'intégration de l'objectif de l'égalité des sexes dans toutes les activités est l'une des conditions requises par la Communauté européenne pour la coopération au développement.

19. Le système des Nations Unies fournit un appui à une vaste gamme de programmes consacrés à la gouvernance, dont certains sont antérieurs au Programme d'action de Bruxelles mais répondent clairement aux besoins des PMA. Visant à renforcer les capacités institutionnelles et à affermir les processus qui favorisent la démocratisation, la stratégie de lutte contre la corruption de la Banque mondiale¹⁶ porte sur les cadres réglementaires. Les programmes des Volontaires des Nations Unies sur la promotion de la primauté du droit pour faciliter l'accès à la justice (Haïti), la décentralisation (Mali et Laos) et les droits de l'homme (Ouganda) mettent l'accent sur la protection des droits individuels à différents niveaux de gouvernement, comme le font les projets pilotes lancés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le cadre de son initiative sur la dignité humaine et ses ateliers organisés au Cambodge et au Népal. La CEA et le PNUD ont organisé des processus consultatifs auxquels participent les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes de recherche, qui visent à inculquer les principes de la bonne gouvernance dans les sociétés au moyen de consultations multipartites aux niveaux national et international. Vingt-trois PMA ont participé au Forum du PNUD sur la gouvernance en Afrique, lancé en 1997 et portant sur des thèmes tels que la responsabilité et la transparence, la gestion des conflits, les processus parlementaires et la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté, avec un financement des gouvernements italien, japonais, norvégien et suisse, du Ministère britannique du développement international, et de la Communauté européenne. Le projet de gouvernance de la CEA, qui porte sur la représentation politique, la gestion économique et la gestion des entreprises, a permis d'élaborer des indicateurs pour un certain nombre de pays africains, en majorité des PMA, pour jauger et contrôler la gouvernance dans les pays d'Afrique

¹⁶ Responsabilité politique, participation de la société civile, secteur privé compétitif, contrôle du pouvoir par les institutions, gestion du secteur public.

sub-saharienne. Ces indicateurs seront présentés dans le premier rapport sur la gouvernance en Afrique. De nombreux PMA sont représentés au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, qui a la responsabilité de mettre au point des politiques et de fixer des règles. C'est la Zambie qui assume actuellement la présidence du Conseil. Les commissions nationales sur le sida qui participent à ses travaux encouragent la transparence dans l'élaboration des principaux programmes de développement.

20. Au cours de l'année 2002, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fourni une assistance spéciale à 12 pays sortant d'un conflit, en utilisant le Fonds de réserve qui sert à financer le secteur de la réorganisation et de la reconstruction de l'infrastructure des télécommunications. La majorité des pays participants sont des PMA.

21. Les donateurs, notamment le Japon, l'Allemagne, le Portugal et la Suède, qui travaillent souvent par l'intermédiaire des ONG, exécutent des activités importantes dans les domaines de la prévention des conflits, ainsi que de l'appui aux mesures de confiance, de la consolidation de la paix après les conflits, de la réinsertion, de la reconstruction et des interventions humanitaires. Nombre de PMA se trouvent dans des situations de crise, sont confrontés à un conflit ou sortent de guerres récentes. Action Aid, Franciscans International et CARE International ont participé activement aux efforts menés dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la sécurité des moyens de subsistance en Sierra Leone, en République centrafricaine et au Népal, respectivement. L'appui international a joué un rôle crucial au Burundi lors de l'organisation des activités de suivi des accords de paix dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha. L'expérience du Cambodge est analogue : l'aide internationale a été vitale dans la restauration de l'autorité de l'État, et a ouvert la voie à la reconstruction et au relèvement du pays.

22. Toutes ces activités dépassent de loin la catégorie « aide d'urgence » de l'OCDE mais correspondent, dans une certaine mesure, aux domaines couverts par la procédure d'appel global des Nations Unies, dans lequel l'appui des donateurs joue un rôle essentiel. Sur les 25 appels à l'aide humanitaire lancés par les Nations Unies en 2002, 16 concernaient directement les PMA et portaient sur un montant de 3,7 milliards de dollars, soit 84 % du montant total de 4,4 milliards de dollars demandés. Dans l'ensemble, le taux de réponse des donateurs à ces appels s'établissait dans une fourchette de 11,5 à 95 %, selon le pays ou la région à qui l'aide était destinée¹⁷. Si ces chiffres illustrent principalement la réaction des donateurs devant des besoins humanitaires pressants, ils donnent également une indication sur le financement des composantes « réinsertion » et « relèvement » de situations d'urgence complexes, qui de plus en plus font partie intégrante de la procédure d'appels. À cet égard, il convient également de prêter attention à la réponse des donateurs à des appels spéciaux lancés en dehors de la procédure d'appel global annuelle, pour des causes telles que la reconstruction de l'Afghanistan, où la réponse a été très positive. Il faut également prendre en compte les contributions importantes que certains donateurs ont faites à l'appui des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

¹⁷ Nations Unies, *Espoir pour l'avenir – Appels globaux interinstitutions, 2003*, Tableau I : Appels globaux interinstitutions des Nations Unies pour l'aide humanitaire (2002); Récapitulation des besoins et des contributions par pays/région touchés au 14 mars 2003, <www.reliefweb.int>.

Engagement III

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

23. La principale difficulté pour les pays les moins avancés dans la réalisation de cet engagement découle du manque de données, compensé en partie par la base de données sur les indicateurs du développement dans le monde (avril 2002)¹⁸, et de leurs capacités limitées. Les données sur tous les indicateurs sociaux concernant le Programme d'action de Bruxelles ne sont disponibles que jusqu'à l'année 2000. Le Programme d'action énonce 13 objectifs de développement humain qui pourraient être mesurés et suivis en termes quantitatifs, ce qui semble toutefois impossible à ce stade peu avancé dans la mesure où les objectifs du Millénaire n'ont pas encore été mesurés. Dans son rapport pour 2002, le Comité d'aide au développement de l'OCDE¹⁹ relève que des estimations globales n'ont pas pu être fournies pour les indicateurs des objectifs du Millénaire en raison du caractère incomplet de la couverture géographique, et qu'il faut renforcer les capacités nationales concernant la production de données. Certaines données montrant les progrès accomplis entre 1990 et 2000 indiquent les défis à relever pour atteindre les cibles fixées dans les délais impartis. À cet égard, la situation en Afrique subsaharienne semble particulièrement préoccupante.

24. Les tâches à accomplir dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de la nutrition sont tout simplement insurmontables pour de nombreux PMA. Dans 19 des 33 PMA africains pour lesquels on dispose de données, le taux de mortalité lié à la maternité est supérieur à 1 pour 100 naissances vivantes²⁰. Un quart des enfants souffrent de sous-nutrition dans 33 PMA sur 43. Dans 10 pays sur 22 pour lesquels des données sur les effectifs de l'enseignement primaire sont disponibles, moins de la moitié des enfants sont scolarisés²¹. Le coût des programmes est une difficulté supplémentaire. De nombreux PMA continuent d'être fortement tributaires de l'aide au développement pour financer leurs secteurs sociaux, tels que les services de base dans les hôpitaux et les centres de santé, la construction d'écoles, l'élaboration de programmes scolaires et la formation de travailleurs. L'initiative BEGIN (Basic Education for Growth Initiative) du Japon, l'aide de la Communauté européenne en faveur de l'enseignement primaire universel, l'appui que le Portugal apporte à l'éducation primaire, secondaire et tertiaire pour six PMA²² et l'engagement du Canada de doubler les investissements de base dans l'éducation en Afrique, sont autant d'éléments encourageants pour les PMA qui s'efforcent d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles. De nombreuses ONG sont également dynamiques dans ces secteurs, preuve qu'il est possible de faire une différence dans la vie des communautés pauvres même avec des moyens limités. Par exemple, CARE International est parvenu à faire participer 23 000 étudiants afghans, dont 46 % de filles, à un projet d'éducation local peu coûteux et viable en ce qu'il respecte les coutumes locales.

25. Le Samoa a fait savoir qu'il consacrait 75 % de l'aide au développement annuelle dont il bénéficiait aux secteurs sociaux. Le Gouvernement et le secteur privé

¹⁸ Voir <www.developmentgoals.org>

¹⁹ Les dossiers du CAD 2002, vol. 4, No 1.

²⁰ P. Svedberg; « 841 millions undernourished? », *Rapport sur le développement dans le monde*, vol. 27, No 12.

²¹ CNUCED, Les pays les moins avancés, Rapport 2002.

²² Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Timor oriental.

ont collaboré pour fournir des services de santé et d'éducation à la population, concernant notamment l'éducation du jeune enfant et l'éducation spécialisée, l'extension des campagnes de vaccination (95 %) et l'amélioration de l'accès à l'eau potable (85 %). Au Burkina Faso, le Gouvernement a collaboré avec les entreprises locales, avec l'appui du secteur privé allemand, pour fournir des services peu coûteux d'approvisionnement en eau de bonne qualité aux communautés pauvres de Ouagadougou. De la même manière, des ressources de sociétés allemandes sont consacrées à la prévention et au traitement du VIH/sida en Afrique australe. L'Ouganda et l'Allemagne ont lancé une campagne d'éducation en coopération avec l'industrie pharmaceutique pour sensibiliser la population à la prévention du paludisme grâce à l'utilisation de moustiquaires.

26. En 2002, on a estimé qu'il y avait 42 millions de personnes séropositives dans le monde. Les PMA sont parmi les plus touchés et leurs ressources nationales sont très insuffisantes pour lutter en même temps contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. En collaboration avec des organismes donateurs, le Gouvernement éthiopien a essayé de nouveaux moyens de lutter contre l'épidémie. La stratégie a consisté à associer essais cliniques et éducation civique afin de changer le comportement de la population face à la maladie. Le Gouvernement malgache a élaboré une stratégie de gestion des catastrophes et a mis en place un plan pour lutter contre le VIH/sida et améliorer les services de santé. La coopération Sud-Sud a permis d'établir des réseaux et d'échanger des données d'expérience sur la gestion des programmes de traitement du VIH/sida, en mettant l'accent sur la baisse des coûts des médicaments associés. Action Aids a lancé un programme triennal au Burundi, en Éthiopie et au Rwanda pour renforcer l'action des gouvernements et de la société civile face à la crise. Il reste urgent de renforcer les capacités humaines et institutionnelles. L'insuffisance des ressources et des moyens est compensée par l'action ciblée du Gouvernement canadien sur le VIH/sida, la santé et la nutrition; le programme financé par le Ministère britannique du développement international pour promouvoir le plan stratégique national de lutte contre l'épidémie au Mozambique; la contribution du Gouvernement italien et celle de la Communauté européenne au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et la collaboration du Gouvernement italien avec l'OMS dans 10 pays d'Afrique subsaharienne, dont sept PMA²³.

27. ONUSIDA a envoyé des conseillers internationaux dans 23 PMA²⁴ et avec l'aide de groupes thématiques de l'ONU, dirige la collaboration à l'échelle du système avec le PNUD, L'UNESCO, l'UNICEF et l'OMS en tant que coparrains. Son plaidoyer en faveur d'un accès équitable aux services de base, y compris les soins de santé et l'éducation, et les campagnes de sensibilisation du public pour lutter contre la maladie et d'autres maladies connexes ont débouché sur une multiplication par cinq, au cours des cinq dernières années, des dépenses consacrées au VIH/sida au titre de l'APD. La coordination et la planification conjointes ont permis de réduire les coûts de transaction. En 2002, la collaboration entre la FAO et l'OMS a donné lieu à l'élaboration d'un plan de santé et de nutrition pour lutter contre le

²³ Angola, Burkina Faso, Burundi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

²⁴ Angola, Bangladesh, Bénin, Burundi, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tchad, Togo et Zambie.

VIH/sida et à la publication d'un manuel sur les soins nutritionnels, mais de toute évidence, il faut consacrer davantage de ressources et établir des partenariats novateurs, en particulier pour produire, distribuer et acquérir des médicaments moins coûteux.

28. Le Programme d'action de Bruxelles a amené l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à créer une cellule des PMA qui donne la priorité aux initiatives en faveur de ces pays. Le réseau global d'information de l'OMPI, qui permet d'échanger des données sur la propriété intellectuelle et d'automatiser les fonctions commerciales des bureaux de l'Organisation dans le monde entier, a également contribué à développer la connexion à l'Internet dans 11 PMA²⁵. L'Académie mondiale de l'OMPI assure la formation, effectue des recherches et fournit des services consultatifs en matière de brevets et de marques déposées, et gère les droits musicaux et culturels dans trois pays d'Afrique²⁶, ainsi qu'une initiative régionale dans les îles du Pacifique.

29. L'assistance ciblée fournie par les organismes des Nations Unies constitue un autre moyen de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans divers domaines de la gestion du développement. Les mesures prises concernant l'engagement III bénéficient d'un appui politique marqué dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, la prise en compte des besoins des PMA étant l'un des 10 engagements qui y ont été pris. L'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au réseau des femmes économistes africaines situé au Sénégal et au réseau numérique pour l'Afrique, visant à accroître l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications; l'approbation en mai 2002 par le Conseil d'administration du FMI de l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, visant à renforcer la gouvernance économique des gouvernements; et le projet de l'OMM visant à renforcer et à entretenir les infrastructures météorologiques de base, sont autant d'initiatives déterminantes permettant aux PMA de s'attaquer aux priorités énoncées dans le Programme d'action de Bruxelles.

Engagement IV

Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation

30. Cet engagement est d'une importance capitale pour les PMA car il contient les éléments essentiels de la croissance économique et du développement (infrastructures²⁷, utilisation de la technologie, création d'entreprises, énergie, production, exploitation minière, agriculture et agroalimentaire, sécurité alimentaire, développement rural et tourisme). La Banque mondiale souligne ce point de vue, en faisant observer que lorsqu'ils sont correctement réalisés, les investissements en infrastructures ont des effets bénéfiques sur les entreprises et les initiatives locales et permettent d'augmenter directement les revenus des communautés pauvres. Par exemple, le projet de rénovation et d'entretien des routes au Lesotho qui a permis de réunir des

²⁵ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Mauritanie, Népal, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Tchad et Togo.

²⁶ Guinée-Bissau, République-Unie de Tanzanie et Tchad.

²⁷ La publication de la CNUCED *Les pays les moins avancés, Rapport 2002* intitulée « Échapper au piège de la pauvreté » énonce cinq objectifs mesurables (à l'exclusion des ports et des aéroports), mentionnés dans les six objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

petits entrepreneurs locaux, y compris des femmes, pour remettre en état des routes rurales, et le projet relatif à l'énergie au Mali qui a fait participer les communautés locales à la gestion des forêts et des systèmes énergétiques locaux, ont permis de vérifier la validité de cette thèse.

31. Malgré l'insuffisance de données pertinentes pour 2001 et 2002, quelques pays ont pu signaler des progrès. Le Niger a élaboré un plan de développement industriel ambitieux grâce auquel il appuie un certain nombre d'activités du secteur privé visant à réduire la pauvreté. Madagascar a établi un réseau d'entreprises produisant des huiles alimentaires, des matériaux de construction, des fruits et des légumes. Ce réseau permet d'appuyer le renforcement des compétences des entrepreneurs en matière de gestion. En 2002, la Mauritanie a élaboré un plan de lutte contre la désertification ainsi qu'une stratégie industrielle visant à soutenir le développement du secteur privé. « Enterprise Uganda » a officiellement été lancé en 2001 dans le cadre du Programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC), programme d'assistance technique de la CNUCED visant à créer des entreprises productives. En 2002, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et le Mozambique ont lancé des programmes de même nature. Le Samoa continue de bien entretenir ses infrastructures et a accordé un rôle plus important au secteur privé en matière de production agricole. Des ateliers et des centres de formation ont été créés dans les villages pour améliorer les connaissances et les compétences de la population rurale. En mai 2002, le Gouvernement cambodgien a décidé de diversifier l'économie²⁸, en organisant les industries en fonction des ressources naturelles du pays telles que l'élevage, la pêche, le coton, le sucre, l'huile de palme, le caoutchouc, le manioc et les fruits.

32. Les organismes des Nations Unies ont apporté une assistance technique pour renforcer les capacités dans la promotion de l'investissement, et grâce à une formation multicibles, ils ont présenté de nouvelles technologies, renforcé les services techniques et élargi l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Le Conseil consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés créé par 18 ministres des PMA et un certain nombre de dirigeants d'entreprise, a reçu le soutien de la Suède. La Chambre de commerce internationale (CCI) a participé activement à la Conférence de Bruxelles ainsi qu'à la suite donnée aux conférences de Monterrey et de Johannesburg. Les partenariats public-privé en faveur de l'investissement dans les PMA sont attrayants et reçoivent un accueil favorable dans un certain nombre de pays donateurs, tels que le Portugal et la Suède. De nombreux PMA ont participé au programme EMPRETEC qui, grâce à des fonds du Gouvernement allemand, a permis d'apporter un soutien à des femmes entrepreneurs. Le programme régional du PNUD a permis d'intensifier le plaidoyer en faveur de la responsabilisation des femmes et de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes grâce à l'organisation d'ateliers ciblés sur l'accès, entre autres, à la promotion de l'investissement et à la connaissance des marchés au niveau mondial. La Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU propose une formation à la gestion des projets de microfinancement et à l'établissement des budgets. La Commission économique pour l'Afrique et les Volontaires des Nations Unies ont préconisé le développement des technologies de l'information et des communications, la CEA grâce à la création d'une infrastructure nationale de l'information et des communications dans 11 PMA, suivis plus tard de 13 autres, et les VNU grâce à l'envoi de volontaires dans 16 PMA, afin de créer un réseau de services publics aux

²⁸ Stratégie nationale du Cambodge pour la réduction de la pauvreté, 2003-2005.

échelons national et local reliant les petites îles isolées d'un même pays (par exemple les Maldives), et pour permettre aux campagnes nationales sur le VIH/sida d'atteindre les communautés rurales isolées.

33. L'Union postale universelle (UPU) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont présenté de nouvelles technologies pour améliorer la qualité du service et les résultats d'ensemble. La réforme postale a débouché sur des gains de productivité et sur l'amélioration des compétences du personnel. Étant donné que 80 % du budget de l'assistance technique de l'UPU sont destinés à l'Afrique, le continent qui compte le plus de PMA, l'objectif d'intégration du Programme d'action de Bruxelles est tout à fait réalisable. De la même manière, en 2002, l'UIT a présenté de nouvelles technologies en matière d'applications sans fil (au Bhoutan), de technologies de l'information et des communications (en Haïti et à Djibouti) et de réforme et de restructuration (à Djibouti et en République centrafricaine), et a développé des télécentres polyvalents (au Mali et au Malawi). S'appuyant sur la formation, ces activités ont commencé à donner des résultats encourageants dont témoignent l'amélioration de la densité téléphonique et la meilleure pénétration de l'Internet dans les PMA.

34. Les projets d'énergie renouvelable (énergie solaire, énergie éolienne et biomasse) menés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans six pays²⁹ ont bénéficié du financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ils sont complétés par le projet visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de formation des PMA du Pacifique aux énergies renouvelables, lancé par la CESAP en 2002, qui fournit des services consultatifs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et sur le développement des énergies renouvelables au Cambodge et au Vanuatu. De la même manière, l'investissement du Ministère britannique du développement international dans le secteur du gaz au Bangladesh a pour objectif d'améliorer l'efficacité dans la gestion de la production et de la distribution. Avec l'aide financière du PNUD, l'ONUDI a valorisé la production d'électricité grâce à un moteur diesel simple, pour l'éclairage, la réfrigération, les pompes à eau et d'autres outils dans le cadre de son programme régional de plates-formes multifonctions. L'emploi des femmes rurales dans des activités génératrices de revenus a permis d'améliorer leur expérience de la gestion et d'élever leur statut social, tout en augmentant le taux de scolarisation des filles qui n'ont plus besoin de participer aux travaux du foyer alors qu'elles devraient être à l'école. Des plates-formes ont été installées au Burkina Faso, en Guinée et au Mali et des projets ont été mis en route pour le Sénégal.

35. La FAO a mis l'accent sur les deux domaines prioritaires que sont l'agroalimentaire et la sécurité alimentaire. En ce qui concerne l'agroalimentaire, les meilleures pratiques en matière de gestion des forêts en Afrique centrale qui ont fait l'objet de 14 études de cas ont apporté une contribution notable à un atelier régional organisé en 2002, qui a donné lieu à des échanges d'informations et de données d'expérience³⁰. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire qui vise à accroître la production alimentaire durable, a été étendu en 2002 à 39 PMA avec l'appui des gouvernements italien et japonais. La FAO a eu recours à une stratégie Sud-Sud

²⁹ Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Ghana, Myanmar et Zambie.

³⁰ Les PMA suivants ont participé à l'atelier : Angola, Burundi, Guinée-équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

en matière de sécurité alimentaire³¹, en envoyant des experts de pays en développement travailler avec les agriculteurs de communautés rurales des PMA. En mars 2002, 22 accords³² relatifs à la sécurité alimentaire ont été signés entre les PMA et d'autres pays en développement. Par ailleurs, le Fonds spécial pour la sécurité alimentaire et le Système de prévention des urgences épizootiques et phytopathologiques transfrontières a été créé avec un budget initial prévu de 500 millions de dollars. Des projets pilotes menés au Burkina Faso, en Haïti et à Madagascar concernant le Système d'informations et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires visent à améliorer l'accès à l'information pour la prise de décisions et l'élaboration et le suivi de politiques et de programmes. Plusieurs PMA ont tiré parti du Forum mondial FAO/OMS des responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments, organisé en 2002.

Engagement V

Renforcer le rôle du commerce dans le développement

36. Les PMA considèrent cet engagement dans le cadre de la mondialisation et, plus particulièrement, par rapport à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux organismes des Nations Unies. Avant la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha en novembre 2001, les PMA avaient tiré profit des offres de coopération technique en matière de renforcement des capacités et de formation faites par divers organismes des Nations Unies. En collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies et des institutions africaines, la CEA a organisé à l'intention des PMA une série d'ateliers sur l'élaboration des politiques commerciales et les négociations connexes. La CNUCED a dispensé une formation dans les domaines des négociations commerciales, de l'accès aux marchés et de la concurrence visant à renforcer les capacités nationale et régionale de diversification des produits d'exportation, en vue des réunions de l'OMC. La FAO a donné des précisions sur les négociations relatives aux questions agricoles visant à améliorer l'accès aux marchés. Les exposés du Centre du commerce international au niveau industriel concernant l'abandon du système des quotas, la fourniture de services consultatifs et de formation en matière de compétitivité, ont été intégrés dans des plans d'action destinés à quatre PMA³³, abordant des questions telles que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les gains de productivité, le développement de produits, la commercialisation et la mesure des résultats. À Doha, les pays développés ont accepté de réduire sensiblement ou d'éliminer les droits de douane sur les importations en provenance des PMA. C'est pourquoi la Communauté européenne s'est déclarée en faveur de l'intégration des politiques commerciales dans les politiques de développement des PMA (les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté par exemple) et les programmes d'aide au développement. Les pays développés sont également parvenus à un accord pour accélérer les négociations concernant l'accession des PMA à l'OMC. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la CNUCED ont organisé un atelier sur les procédures concernant l'accession du Yémen. À cet égard, le premier séminaire de l'OMC sur l'accession des PMA organisé à Genève en juillet 2002, qui a permis de présenter des lignes directrices au Conseil général de l'OMC, revêt une grande importance.

³¹ TCDC/13/1.

³² Ibid.

³³ Cambodge, Lesotho, Malawi et Népal.

37. Le projet phare intitulé « Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays moins avancés », fruit du partenariat entre des organismes clefs (FMI, CCI, CNUCED, PNUD, Banque mondiale et OMC), des donateurs bilatéraux (Communauté européenne, Comité d'aide au développement de l'OCDE) et les PMA, est bien placé pour promouvoir l'intégration du commerce dans les politiques de développement, qui constitue une initiative coordonnée synonyme de ressources pour les PMA dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. De toute évidence, le Canada, l'Italie, le Japon et la Communauté européenne partagent ce point de vue. Cependant, compte tenu des possibilités et des difficultés, une phase pilote de ce projet a été lancée dans trois pays³⁴, puis étendue à 11 autres avec l'appui du Centre du commerce international (CCI)³⁵, des projets de suivi étant financés par le Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré dans cinq autres pays³⁶. La Communauté européenne et les états membres contribuent à hauteur de 2,3 millions d'euros, soit plus de la moitié de la contribution bilatérale totale du Fonds d'affectation spéciale³⁷. La Banque mondiale a pris l'initiative de la mise à l'épreuve du Cadre intégré remanié – étude diagnostique sur l'intégration du commerce, matrice des recommandations pratiques et des besoins prioritaires concernant l'assistance technique ainsi que des priorités en matière de politique commerciale – en tant que mécanisme d'intégration du commerce dans les plans de développement et les stratégies de la réduction de la pauvreté élaborés par les pays. Un processus d'évaluation et de suivi a été mis en place grâce à des réunions périodiques de directeurs d'organismes afin d'approuver les pratiques optimales et de surmonter les obstacles.

38. Le recours effectif à des accords préférentiels est un problème encore plus aigu pour les PMA. L'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne, fournissant un accès aux marchés sans droits et sans quotas, l'*Africa Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés), en vertu duquel le Gouvernement des États-Unis a approuvé, en décembre 2002, une liste de 38 pays d'Afrique subsaharienne, dont 25 PMA³⁸, pouvant bénéficier de droits préférentiels, et le nouveau système généralisé de préférences du Japon, ainsi que ceux du Canada et de la Suisse, offrent aux PMA des conditions préférentielles très généreuses pour de nombreux produits agricoles et industriels. La Pologne, la Hongrie et la République slovaque, nouveaux venus dans l'Union européenne et classés dans la catégorie des nouveaux donateurs, ont également fait preuve de bonne volonté. Pourtant, les taux d'utilisation des droits préférentiels sont extrêmement faibles en raison de la capacité d'exportation limitée des PMA et de l'inefficacité de la gestion du commerce dans nombre d'entre eux. Les PMA d'Asie tels que le Bangladesh et le Népal ont tendance à enregistrer des taux supérieurs à ceux des PMA d'Afrique³⁹. Les PMA doivent remédier à cette faiblesse institutionnelle par une formation adaptée et par des investissements dans la technologie moderne.

³⁴ Cambodge, Madagascar et Mauritanie.

³⁵ Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Sénégal et Yémen.

³⁶ Bangladesh, Gambie, Haïti, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

³⁷ Contribution de la Communauté européenne au présent rapport.

³⁸ Bénin Cap-Vert, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie.

³⁹ CNUCED, *Les pays les moins avancés, Rapport 2002*.

39. La diversification économique est un élément essentiel de la politique commerciale des PMA en tant que moyen d'accroître les exportations de biens et de services. Le Fonds commun pour les produits de base appuie les PMA qui souhaitent poursuivre des politiques de diversification en définissant des projets adaptés, et il a permis de financer, dans le domaine de la recherche, des mesures visant à accroître la productivité, à élargir les marchés et à soutenir une diversification verticale⁴⁰. Le projet de coopération technique de la CNUCED sur le renforcement des capacités de diversification permet d'aider 37 PMA en Afrique, six en Asie et cinq petits États insulaires en développement en Océanie. En septembre 2001, la CNUCED a organisé aux Fidji un atelier de formation régional sur les difficultés et les perspectives de la diversification des produits de base dans les États insulaires du Pacifique. Par la suite, en juillet 2002, le Gouvernement guinéen a organisé un atelier sur le développement de l'horticulture. Au cours de la période considérée, de nombreux gouvernements ont tiré profit de programmes de coopération technique, mais de nombreux autres doivent agir rapidement et avec détermination. De nombreux organismes internationaux proposent des programmes de qualité concernant le droit et la politique de la concurrence, l'accès aux marchés (en particulier les règles d'origine), les transports, la facilitation du commerce et les régimes douaniers. Ces programmes permettront aux responsables des gouvernements et du secteur privé d'améliorer leurs compétences en matière de gestion du commerce et de se tenir prêts à relever les défis de la mondialisation. Les gouvernements des PMA doivent être plus dynamiques pour tirer parti des nombreux programmes actuellement proposés par la CNUCED et le CCI. La Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement devraient étudier la possibilité de financer des programmes de diversification sur la base de subventions pour leurs membres faisant partie des PMA.

40. Les programmes d'appariement des demandes et des offres du CCI sont essentiels dans l'établissement de partenariats. Ils permettent aux entreprises des pays développés d'identifier des partenaires éventuels dans les pays en développement et, grâce à une série d'accords financiers et techniques, de les faire se lancer dans la production et la commercialisation de certains biens et services. Les gouvernements des PMA doivent rechercher des créneaux, en particulier dans l'hémisphère Sud, adopter de nouvelles technologies et transformer leurs avantages comparatifs en débouchés commerciaux, ce qui leur permettrait de produire des biens et des services marchands. La compréhension des rouages de la diplomatie commerciale au sein de la CNUCED et de l'OMC doit se concrétiser pour les PMA par des moyens de produire, conditionner, distribuer et commercialiser des biens et services de valeur élevée dans le reste du monde, sur la base d'un système non discriminatoire.

41. Selon le Comité d'aide au développement⁴¹, depuis le lancement du Programme de Doha pour le développement, la principale contribution des partenaires donateurs et des organismes multilatéraux a été l'engagement d'envisager les échanges dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement, et de renforcer les capacités commerciales grâce à deux initiatives concrètes. Nombre de donateurs⁴² ont entrepris d'augmenter leurs ressources destinées aux activités multilatérales et bilatérales et envisagent résolument les échanges dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et du développement économique, favorisant

⁴⁰ A/48/914, annexe, Fonds commun pour les produits de base.

⁴¹ Les dossiers du CAD 2002, vol. 4, No 1.

⁴² Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suède.

par là-même une plus grande participation au système commercial multilatéral. Le Comité d'aide au développement et l'OMC ont élaboré conjointement une base de données sur le renforcement des capacités commerciales dans le but de fournir un outil facile à utiliser, destiné à échanger des informations, coordonner et suivre la mise en oeuvre des engagements pris à Doha. Les données recueillies auprès de 28 pays donateurs bilatéraux et d'organismes multilatéraux indiquent une augmentation du nombre d'engagements (dans les domaines des politiques et réglementations commerciales, du développement des échanges commerciaux et des infrastructures) équivalant à 2,4 % environ du total des engagements au titre de l'aide en 2001. Le Comité d'aide au développement a organisé conjointement avec la CEA un atelier régional sur le thème du renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain, qui a rassemblé 86 participants, dont un tiers de femmes, venus des pays d'Afrique de l'Est. Ceux-ci ont examiné le renforcement des capacités commerciales en Afrique, le processus de politique commerciale de type participatif et son intégration aux stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, le rôle que pourraient jouer les donateurs en soutenant le processus de politique commerciale et les méthodes propres à renforcer le processus de politique commerciale et les capacités en matière d'échanges. Bien qu'aucune de ces initiatives ne soit axée spécifiquement sur les PMA, elles abordent toutes deux des questions prioritaires que l'on retrouve dans le Programme d'action de Bruxelles et les enseignements tirés de l'atelier s'appliqueraient assurément à la plupart des PMA.

Engagement VI

Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

42. Pour la plupart des PMA, l'objectif qui consiste à atténuer leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et à se protéger contre la dégradation de l'environnement demeure un défi majeur. Les catastrophes naturelles, les effets néfastes du climat et l'appauvrissement de la diversité biologique sont des obstacles importants au développement durable. Tout comme en matière de commerce, la solution à bon nombre de problèmes d'environnement dans les PMA ne peut être que mondiale. C'est grâce à des partenariats mondiaux – tels que le Programme d'action de Bruxelles – que les PMA peuvent tirer parti de la dynamique récente et des engagements internationaux conclus pendant le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. En vue de préparer le Sommet mondial, la Banque asiatique de développement, la CESAP, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avaient organisé une réunion régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique à Phnom Penh en novembre 2001. Même si les participants ont reconnu certains progrès, ils ont constaté que dans de nombreux pays, la qualité de l'environnement continuait de se détériorer et les ressources naturelles de s'amenuiser. Ils en ont conclu que les solutions résidaient dans la réduction de la pauvreté et dans une gestion participative du développement plus efficace qui fasse appel à la société civile dans les prises de décisions. Ils ont réaffirmé qu'il fallait consolider les pratiques optimales dans les domaines prioritaires d'Action 21.

43. Dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, les participants au Sommet ont décidé de prêter attention aux besoins de développement des PMA. Un certain nombre de réalisations se sont produites, mais les limites des capacités et des ressources des PMA continuent de les empêcher d'atteindre les objectifs fixés. Bon nombre des actions menées par les PMA en matière d'environnement

ont été mentionnées dans les rapports nationaux établis pour le Sommet mondial de Johannesburg. Les rapports ont influencé une bonne partie des débats, ainsi que le document final issu du Sommet. Les participants au Sommet ont établi des liens majeurs entre les questions d'environnement, de pauvreté et d'exploitation des ressources naturelles, et ont mobilisé un appui en faveur d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté. Les travaux de la Commission européenne, du PNUD, de la Banque mondiale et du Ministère britannique du développement international sur les liens entre la pauvreté et l'environnement devraient être utiles. D'importants engagements ont été pris sur la base des questions qui figurent dans le programme Action 21, telles que l'accès à l'eau salubre, un système d'assainissement adapté et des services énergétiques propres et modernes. La Commission du développement durable prévoit d'organiser des réunions de suivi afin de contrôler de près la mise en oeuvre des décisions essentielles issues du Sommet. Lors du troisième Forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a démontré qu'il était capital de résoudre les problèmes liés à l'eau dans les PMA, dans un rapport intitulé « *Critical importance of water issues for LDCs* ».

44. Il convient de citer certains exemples d'actions menées par les PMA dans ce domaine. Le Gouvernement tchadien a élaboré un programme d'action qui comprenait la mise en place d'un bureau de l'eau, chargé d'aider à réduire la vulnérabilité du pays aux nombreuses sécheresses. Le Gouvernement malgache a lancé un programme national en deux phases visant à promouvoir les zones côtières et la diversité biologique qui a été intégré dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le programme national de l'Éthiopie a débouché sur la création de banques locales de semences pour les agriculteurs, ce qui a permis d'augmenter les rendements de la production de blé et de millet. L'Éthiopie a établi un plan de développement du secteur de l'eau (7 milliards de birr) et oeuvre également, avec neuf autres pays, à un projet multinational dans le cadre de l'Initiative pour le bassin du Nil. Le Gouvernement mauritanien a axé son plan stratégique sur la diversité biologique, alors que le Gouvernement malien concentre son action sur l'exploitation de la forêt de Kita. Le plan national de la République démocratique populaire lao expose un schéma d'exécution pour la gestion des terres, des forêts et des ressources en eau. Celui du Cambodge porte sur les inondations, les typhons et la sécheresse dans un cadre conçu par le Comité national pour la gestion des catastrophes. Le Gouvernement portugais a apporté un appui à la formation et au renforcement des capacités pour la formulation de politiques nationales de l'environnement et la mise en place d'une base de données sur l'environnement pour quatre PMA⁴³.

45. Bien qu'elles manquent de ressources, les organisations non gouvernementales agissent activement en faveur de la viabilité du point de vue écologique, moyennant des travaux de recherche concertée, des études de politiques, la constitution de réseaux et la diffusion des connaissances, attirant souvent des financements de partenaires donateurs. L'organisation Environnement et développement de l'Afrique, basée au Sénégal, l'Institut international pour l'environnement et le développement et l'Institut de hautes études du Bangladesh, par exemple, ont mené une étude sur la généralisation de l'adaptation aux changements climatiques dans les PMA, en se fondant sur l'expérience du Bangladesh et du Mali qui a mis en évidence la vulnéra-

⁴³ Angola, Cap-Vert, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe.

bilité de ces pays en matière de sécurité alimentaire, de santé et de production agricole.

46. Compte tenu de l'accent que l'Organisation des Nations Unies a mis sur le renforcement des capacités, la CESAP a assuré en 2002 des formations à la planification écologique stratégique à l'intention des PMA du Pacifique et leur a fourni des services consultatifs en la matière. Des efforts ont porté également sur la prévention des catastrophes urbaines provoquées par les inondations et la contamination des eaux souterraines (Bangladesh); la gestion de l'environnement urbain et industriel (Vanuatu); la gestion des catastrophes naturelles et le développement durable, par exemple, les changements climatiques et la gestion des ressources en eau (République démocratique populaire lao). En tant que membre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, la FAO a créé neuf réseaux régionaux de lutte contre les feux de friches, diffusé des informations, établi des directives, élaboré des accords modèles et dirigé des programmes de formation pour le renforcement des capacités en matière de gestion. En vue de réduire la vulnérabilité des communautés agricoles aux catastrophes naturelles, une assistance est fournie aux pays pour les aider à mettre au point des systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. Parmi les mesures de prévention et d'atténuation des effets prises par la FAO figurent des stratégies d'atténuation des effets de la sécheresse et de gestion de la sécheresse, des stratégies et mécanismes multipartites de gestion des catastrophes et des stratégies locales d'atténuation des risques. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture suit l'approvisionnement alimentaire et fournit des éléments d'information actualisés sur les prévisions de récoltes et les crises alimentaires imminentes. Le programme des Volontaires des Nations Unies a mis en place un arrangement interne qui permet de déployer rapidement des Volontaires des Nations Unies pour des opérations de secours d'urgence et d'assistance humanitaire, comme cela a été le cas pour les inondations au Mozambique, le cyclone Mitch en Amérique centrale et la grave sécheresse au Malawi.

47. En novembre 2001, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a approuvé des programmes destinés à aider les PMA à formuler des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation visant à régler les questions d'urgence liées aux changements climatiques. En 2002, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a organisé en Tanzanie une consultation avec des experts invités, notamment des membres du Groupe d'experts des PMA, pour conclure un accord sur la procédure accélérée du FEM applicable à ces programmes. Les différents pays continuent de mener des actions au niveau national; ils sont appuyés par un fonds d'affectation spéciale des PMA sur les changements climatiques, qui a reçu de neuf pays donateurs des contributions d'un montant de 8,7 millions de dollars des États-Unis, et auquel des contributions supplémentaires dont le montant s'élève à 6,1 millions de dollars des États-Unis avaient été annoncées au 31 mars 2003. En vue d'avoir accès à ces fonds, un certain nombre de pays ont formulé des propositions tendant à élaborer leur programme d'action national en matière d'adaptation avec l'appui du FEM, par l'intermédiaire du PNUD et du PNUE.

48. En tant qu'organisme de réglementation du système des Nations Unies pour les questions maritimes, l'Organisation maritime internationale (OMI) couvre un éventail d'activités allant, entre autres, du transport maritime au service du développement durable à la protection de l'environnement. Dans le domaine de la protection

de l'environnement, le programme de l'OMI consiste à renforcer les capacités nationales et régionales, à prévenir la pollution marine et à en atténuer les effets, surtout par la mise en oeuvre de programmes de formation et le recours à des services consultatifs d'experts. Les PMA en ont été les principaux bénéficiaires; sept d'entre eux⁴⁴ ont ainsi pu mettre au point, réviser et actualiser leur législation nationale. Les pays d'Asie du Sud, notamment les Maldives, ont reçu une assistance à la planification des interventions d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures.

Engagement VII

Mobiliser les ressources financières

49. Les exemples de progrès accomplis par les PMA pour mobiliser des ressources nationales illustrent leur détermination à honorer les engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles. Selon son DSRP, la Tanzanie prévoit de financer 70 % du montant total de ses dépenses pour les exercices budgétaires 2000/2001 et 2002/2003, tablant sur un financement extérieur à hauteur de 30 %. Le Cadre national des dépenses à moyen terme, destiné à suivre et à contrôler les dépenses du gouvernement, a pour objectif de minimiser les coûts et d'optimiser les économies. Le Système intégré d'information relatif à la gestion financière de la Zambie – outil de gestion de son DSRP – met l'accent sur le contrôle budgétaire et suit les dépenses publiques. Des réformes budgétaires et financières d'envergure sont mises en oeuvre actuellement en vue d'accroître les recettes du Gouvernement et de réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide étrangère (67 % du total des dépenses actuellement). En Gambie, le DSRP prévoit une augmentation de l'investissement intérieur brut, qui devrait passer de 18 à 22 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2002 et 2005 – due à une hausse du taux d'épargne intérieure⁴⁵. Le Cadre des dépenses à moyen terme du Cambodge favorise la génération de recettes et le contrôle des coûts. Le budget national pour 2003 prévoit une amélioration sur le plan des dépenses sociales et de la mobilisation des ressources, dans le but d'augmenter le rapport des recettes intérieures au PIB, qui devrait passer de 9 % en 1998 à 14 % d'ici à 2005. Cependant, le Cambodge financera son DSRP (2003-2006) d'un montant de 1,5 milliard de dollars comme suit : 208 millions de dollars provenant des recettes nationales, 1 milliard 80 millions de dollars de l'aide publique au développement et 250 millions de dollars des investissements étrangers directs (IED)⁴⁶.

50. Au cours des dernières années, de nombreux PMA ont redoublé d'efforts pour faire en sorte que le climat national soit davantage favorable aux investissements, en vue d'attirer des flux d'investissements étrangers directs plus importants. D'après la CNUCED, le montant total des IED, à l'échelle mondiale, en faveur des pays en développement, a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, passant de 209 milliards de dollars en 1990 à plus de 1 300 milliards de dollars en 2000. Toutefois, 0,5 % seulement de ce montant a été investi dans les 49 PMA⁴⁷. Les IED sont passés d'un montant annuel moyen de 0,6 milliard de dollars dans les PMA pendant la période 1986-1990 à une moyenne annuelle de 3,7 milliards de dollars pendant la période 1996-2000. Cependant, un tiers de ce montant était destiné à

⁴⁴ Angola, Bénin, Comores, Madagascar, Mauritanie, Mozambique et République démocratique du Congo.

⁴⁵ Gouvernement gambien : Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SPAII).

⁴⁶ Royaume du Cambodge : Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, 2003-2005.

⁴⁷ Organisation des Nations Unies, Hope for the Future, Consolidated Inter-Agency Appeals 2003, op. cit.

quatre grands États exportateurs de pétrole, laissant 2,5 milliards de dollars pour les 45 pays restants⁴⁸. Le Programme d'action de Bruxelles a suscité un sentiment d'urgence en insistant sur l'importance de la responsabilité et du contrôle nationaux. Bon nombre de PMA ont effectué des études des investissements, sont devenus parties à d'importants traités internationaux d'investissement et ont bénéficié d'une assistance technique de la CNUCED, de la Banque mondiale et des banques asiatique et africaine de développement. La stabilité politique, des politiques macroéconomiques appropriées, un cadre juridique favorable (par exemple, des lois qui garantissent l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et nationaux et des conventions sur la double imposition), une infrastructure suffisante et un capital humain productif constituent les principaux facteurs déterminants pour attirer les IED. Selon la Banque mondiale, l'expérience de PMA comme la République-Unie de Tanzanie, le Mozambique et l'Ouganda illustre bien ce qui précède : le ratio des IED au PIB dans ces pays a augmenté de 35 %, 33 % et 81 % respectivement entre 1992 et 1997⁴⁹. Pour l'Asie du Sud, les IED se sont élevés à 4,2 milliards de dollars en 2001, dont 10 % environ sont allés au Bangladesh. Actuellement, les 10 PMA qui reçoivent le plus d'investissements étrangers directs mènent des politiques qui donnent de bons résultats⁵⁰.

51. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, la CEA a organisé plusieurs ateliers et réunions pour plaider en faveur de l'accélération de l'allègement de la dette et de l'augmentation de l'APD pour les pays pauvres et endettés en Afrique. Le document final issu de la Conférence était porteur d'espoir puisqu'il demandait qu'une attention spéciale soit accordée aux besoins particuliers des PMA africains, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. Les participants à la Conférence ont adopté son consensus par acclamation, réaffirmant ainsi leur engagement au Programme d'action de Bruxelles et soulignant leur intention de mobiliser des ressources nationales, d'attirer des flux internationaux, de promouvoir le commerce international comme moteur du développement, d'accroître la coopération pour le développement et de s'attaquer à la question du financement durable de la dette et de l'allègement de la dette. Dans ce contexte, les participants à la Conférence ont souligné que l'APD demeurait importante et ont demandé instamment aux pays développés qui ne l'avaient pas encore fait de « déployer tous leurs efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut en ce qui concerne l'aide publique au développement destinée aux pays en développement et l'objectif de 0,15 à 0,20 % dans le cas des pays les moins avancés⁵¹ ».

52. Actuellement, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède dépassent l'objectif des 0,20 %. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont annoncé une augmentation des engagements d'APD en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'éliminer la pauvreté et, si ces augmentations sont effectives, le ratio total de l'APD au revenu na-

⁴⁸ CNUCED : FDI in Least Developed Countries at a Glance: 2002, Nations Unies, New York et Genève, 2002.

⁴⁹ Banque mondiale : *Global Development Finance, 2002* (Analysis and Summary Tables).

⁵⁰ Angola, Bangladesh, Cambodge, Lesotho, Mozambique, Myanmar, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Zambie. Source : différents rapports de la CNUCED et de la Banque mondiale (2001-2002).

⁵¹ CNUCED, FDI in Least Developed Countries at a Glance, op. cit.

tional brut pour le CAD pourrait atteindre 0,26 % en 2006, soit 15 milliards de dollars des États-Unis de plus qu'en 2001. Les Gouvernements canadien, norvégien et suisse ont annoncé des augmentations généreuses. Peu de temps avant la Conférence, le Gouvernement américain a annoncé un nouveau programme d'aide étrangère appelé « Compte du Millénaire », conçu pour apporter une assistance importante aux pays à faible revenu, dans le cadre duquel l'essentiel de l'aide américaine au développement augmentera de 50 %. La grande majorité des membres du CAD ont délié toutes les catégories d'APD aux PMA en fonction de certains critères, tandis que d'autres (Allemagne, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse) ont dépassé ces critères. Parallèlement, en 2002, huit membres de l'Union européenne avaient déjà atteint l'objectif des 0,33 % pour le ratio de l'APD au revenu national brut et en 2003, 10 autres États devraient l'atteindre à leur tour⁵².

53. Quelques organismes des Nations Unies ont utilisé le Programme d'action de Bruxelles pour mobiliser des ressources supplémentaires par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale ou au titre d'autres ressources extrabudgétaires. À titre d'exemple, le Comité consultatif d'UNIFEM a accepté de doubler les ressources de base pour l'Afrique, où se concentre une majorité de PMA; le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a lancé un appel spécial, tout comme la CEA et l'UNESCO, tandis que la FAO, l'UIT, l'UPU et l'OMM ont cherché à mettre en place des fonds d'affectation spéciale axés sur les PMA. Il n'a pas encore été établi de rapports sur le succès de ces initiatives pour l'instant. Le fonds d'affectation spéciale, pour financer les activités menées par le Bureau du Haut Représentant, a attiré des contributions des Gouvernements autrichien, bhoutanais, chypriote, grec, irlandais et koweïtien, mais cela n'est pas suffisant. Il ressort des données du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les activités opérationnelles pour le développement menées entre 1999 et 2001 que le PNUD a enregistré des baisses, tant pour les fonds qu'il administre que pour ses principaux programmes, tout comme le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) – une baisse de 19 à 16 % et de 27 à 19 % pour le premier et de 33 à 29 % pour le second. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont tous les deux enregistré une augmentation pour la même période, de 43 à 45 % et de 50 à 54 %, respectivement; l'augmentation pour le PAM correspondait essentiellement à des aides alimentaires d'urgence⁵³. Ce tableau quelque peu affligeant est sans aucun doute imputable au récent ralentissement de l'APD, même si dans le cas du PNUD la chute de l'APD en faveur des PMA est sensiblement moins importante que celle destinée aux autres pays. Sachant que certains donateurs ont indiqué qu'ils prévoyaient d'augmenter l'APD, il est raisonnable de penser qu'une partie de ces fonds sera distribuée aux PMA par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, notamment les organismes des Nations Unies.

54. Le FENU, en tant que petite organisation multilatérale dont les PMA sont le principal groupe cible, joue un rôle unique dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en consacrant plus de 70 % de ses ressources aux programmes en faveur des PMA, moyennant le microfinancement et la décentralisation des investissements publics pour la gouvernance locale. Le fait que le FENU axe son action sur la lutte contre la pauvreté n'est plus à démontrer. La Déclaration de Bruxel-

⁵² Contribution de la Commission européenne au présent rapport.

⁵³ Rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles au service du développement pour 2001 (E/2003/57).

les a offert au FENU un cadre lui permettant de lancer un appel spécial en faveur d'un accroissement des ressources en vue de satisfaire les besoins des PMA.

55. Dans le Programme d'action de Bruxelles, les participants à la Conférence ont invité la communauté internationale à augmenter et à améliorer l'APD et ont fait le constat que des systèmes d'acheminement de l'aide efficaces constituaient le meilleur moyen de progresser dans ce domaine. Les PMA ont été priés d'adopter des stratégies nationales de développement assorties de systèmes de vérification et de comptabilité adaptés, de mettre en place des systèmes d'information fiables et de renforcer les accords administratifs qui favorisent une meilleure coordination. Les partenaires de développement devaient être clairs dans leur engagement en faveur du contrôle national, honorer les accords de Bruxelles, encourager une large participation et pratiquer la transparence dans leur appui aux PMA. Les mécanismes d'examen des politiques qui existent actuellement, tels que le Groupe consultatif de la Banque mondiale et les tables rondes du PNUD, jouent un rôle majeur dans le processus qui consiste à aider les PMA à coordonner les actions qu'ils mènent en faveur du développement. Comme les DSRP sont en passe de devenir le principal mécanisme visant à garantir la cohérence des politiques dans les stratégies nationales de développement et à acheminer l'aide au développement, une utilisation accrue du document, la simplification de son établissement, une participation plus large au processus et un contrôle national de celui-ci, ainsi que du contenu du document, pourraient permettre de le rationaliser et de l'aligner sur d'autres outils de planification et avoir des effets positifs sur le financement apporté par les donateurs.

56. Pour de nombreux PMA, la dette demeure un obstacle majeur. Le taux d'endettement et les paiements élevés au titre du service de la dette amenuisent les ressources destinées au développement. Bon nombre des PMA qui ont élaboré des stratégies de réduction de la dette – 14 au dernier bilan⁵⁴ – reçoivent une aide de la CNUCED par l'intermédiaire de son Système de gestion et d'analyse de la dette. Cependant, cela n'est pas la seule solution au problème de la dette. Les PMA doivent continuer d'améliorer leur gestion budgétaire et financière. L'évolution de l'environnement extérieur (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) (Initiative PPTE) et systèmes de remise de la dette par les donateurs) interviendra également favorablement, puisqu'il est urgent de procéder à un allègement de la dette bien plus radical dans les PMA. De nombreux gouvernements vont devoir revoir leur niveau d'endettement et se poser sérieusement la question de savoir s'ils ont besoin d'emprunter autant qu'ils le font actuellement. Le cycle sans fin qui consiste à utiliser de nouveaux crédits pour rembourser les vieilles dettes maintiendra les PMA dans le piège de la pauvreté pendant encore de nombreuses années. Bien sûr, l'action menée à l'échelle de chaque pays serait considérablement renforcée à l'intérieur de cadres régionaux de développement, dans lesquels des mesures collectives pourraient améliorer le pouvoir de négociation dans les cercles financiers internationaux.

57. D'aucuns soutiennent que l'Initiative PPTE est inutilement longue et les procédures d'accès trop lourdes. À la fin de l'année 2002, sur les 32 PMA qui entrent dans ce programme ou qui figurent parmi les candidats potentiels (Angola et Yémen), cinq seulement⁵⁵ avaient atteint le « point d'achèvement du processus », 15

⁵⁴ Angola, Bangladesh, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Haïti, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tchad, Yémen et Zambie.

⁵⁵ Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Ouganda.

avaient atteint le « point de décision » ou étape intermédiaire⁵⁶ et 10 devaient encore être examinés⁵⁷. La collaboration entre le FMI et la Banque mondiale a débouché, dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, sur des mesures de réduction de la dette atteignant un montant de plus de 40 milliards de dollars des États-Unis pour un total de 26 pays, la majorité (20) étant des PMA d'Afrique. Un certain nombre de donateurs – le Canada, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, par exemple – ont annoncé un allègement supplémentaire de la dette et, face à l'insuffisance des réserves du Fonds fiduciaire PPTE, certains ont décidé d'augmenter leur contribution au Fonds. Le Gouvernement marocain a annoncé l'annulation de la dette des PMA africains et l'admission en franchise de leurs exportations⁵⁸. Dans l'intérêt de l'action soutenue menée en faveur du développement, un allègement supplémentaire de la dette sera examiné au cas par cas après l'achèvement du programme PPTE. L'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale aide les PMA à réduire la pauvreté en leur accordant des « crédits » – prêts à intérêt zéro avec une période de franchise de 10 ans et des échéances de 35 à 40 ans. L'IDA-13⁵⁹ mettra à la disposition des membres pauvres de l'IDA un montant estimatif de 23 milliards de dollars des États-Unis pendant trois ans, à partir de juillet 2002. Un nouveau système d'évaluation orienté sur les résultats établira des liens entre les programmes IDA et les résultats obtenus au niveau national en matière de développement.

III. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

58. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut Représentant participe aux prises de décisions de haut niveau à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment à la définition de la stratégie prioritaire à suivre pour les activités de mobilisation et de communication en faveur de la coordination de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Le Bureau du Haut Représentant tient fréquemment des consultations avec les PMA et avec leurs partenaires nationaux dans la société civile et le secteur privé, les organisations multilatérales et la communauté de donateurs sur la meilleure manière de poursuivre l'application de ce programme. Les rapports présentés par les coordonnateurs résidents, qui rendent compte de la situation dans chacun des PMA, sont particulièrement utiles. Les consultations tenues à New York ou ailleurs, par exemple à la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, qui a eu lieu au Bénin en août 2002 et dont les participants ont adopté la Déclaration de Cotonou, bénéficient à toutes les parties et donnent au Bureau du Haut Représentant une tribune pour mener des activités de

⁵⁶ Bénin, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie.

⁵⁷ Burundi, Comores, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Somalie, Soudan et Togo.

⁵⁸ Déclaration du Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération à une réunion du Groupe des 77, à New York, le 16 janvier 2003.

⁵⁹ En juillet 2002, les représentants des donateurs ont conclu les négociations de la treizième reconstitution des ressources de l'IDA et ont adopté un cadre pour le projet de programme IDA-13 et ses besoins de financement connexes.

mobilisation à l'appui du Programme d'action de Bruxelles. De concert avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau du Haut Représentant coordonne également les activités préparatoires pour la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui doit se tenir au Kazakhstan en août 2003, ainsi que les préparatifs de la réunion internationale chargée d'entreprendre un examen total et complet de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, devant se tenir à Maurice en 2004.

59. En vue d'aider les PMA à mener certaines des actions de mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, le Bureau du Haut Représentant prévoit d'organiser des ateliers à l'intention des PMA et des services de coordination du système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations multilatérales compétentes. L'appui que les États Membres pourront apporter à ces ateliers sera apprécié.

IV. Conclusions

60. Eu égard à la courte période qui s'est écoulée depuis la Conférence de Bruxelles, à l'insuffisance de données, à la complexité des problèmes à régler et aux capacités limitées des PMA, leur action en faveur des engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles n'a pas encore donné de résultats concrets. Pour les PMA, la question du contrôle national est une composante fondamentale de la mise en oeuvre de ce programme d'action. Dans leurs nombreuses déclarations, les gouvernements des PMA ont montré qu'ils souhaitaient prendre les mesures nécessaires pour changer le sort de leur population. Pour qu'ils puissent accomplir des progrès sensibles vers la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles, ils doivent s'attacher à appliquer des politiques économiques et sociales adaptées et les conditions internationales, tant en termes de gouvernance que d'économie, doivent leur être favorables. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs constituent des défis pour les PMA, car il faut des indicateurs pour établir des points de repère par rapport auxquels les progrès accomplis peuvent être mesurés. Les gouvernements des PMA continuent d'améliorer leur gestion économique et d'encourager la mise en place d'institutions démocratiques viables, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Parallèlement, il faut donner aux PMA la possibilité de faire face à la concurrence sur une base loyale et équitable.

61. La mise en oeuvre et le suivi du Programme d'action de Bruxelles et la communication de l'information y relative au niveau national revêtent la plus grande importance. Les mécanismes mis en place à l'échelle nationale, notamment la création d'un forum national, jouent un rôle fondamental dans le suivi et le contrôle réguliers et systématiques de la mise en oeuvre des engagements au niveau des pays. Dans cette optique, il est indispensable de désigner un centre de coordination national. Selon le Bureau du Haut Représentant, neuf PMA seulement ont créé des forums nationaux et un très petit nombre de pays (10 sur 49) ont désigné, à l'intérieur de leurs gouvernements respectifs, des centres de coordination nationaux, chargés de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et de servir de point de contact pour les partenaires de développement. Les mécanismes nationaux

constituent la méthode la plus efficace pour garantir la maîtrise nationale du programme. Seuls neuf PMA sur 49 ont contribué à l'établissement du présent rapport.

62. Le concept de partenariat fait partie intégrante du Programme d'action de Bruxelles. Bien que les PMA soient responsables au premier chef de la conception et de la poursuite à terme de leurs stratégies de développement, c'est par l'intermédiaire de véritables partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé, appuyés généreusement par la communauté internationale, qu'ils pourront accomplir des progrès sensibles. Comme cela est indiqué dans les chapitres précédents du présent rapport, le système des Nations Unies a montré combien les partenariats interinstitutions étaient efficaces quand il s'agissait de garantir la cohérence et la coordination à l'échelle du système. Cependant, la plupart des PMA ont beaucoup de mal à faire face aux trop nombreuses demandes qui émanent de différents partenaires, qui influent sur les coûts d'opportunité et de transaction. Toutefois, ces instruments et cadres – DSRP, bilan commun de pays (CCA) et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, par exemple – combinés avec les exigences de chaque donateur, sont contraignants. Les PMA plaident en faveur d'un réalignement et d'une rationalisation plus efficaces qui permettrait de réduire les exigences du processus et de mieux les adapter aux réalités opérationnelles des PMA et à leurs capacités. La plupart des PMA n'ont ni les capacités nationales requises pour mettre en oeuvre les mesures qui leur permettraient d'atteindre les objectifs fixés dans les différents cadres et programmes, ni les ressources pour les financer. Le système des Nations Unies et les partenaires internationaux pourraient financer un processus analytique et un autre destiné à formuler les stratégies de réduction de la pauvreté et les priorités en la matière – menés tous deux à l'échelle nationale. La réponse du système des Nations Unies et des organismes internationaux devrait être harmonisée et élaborée en imposant le minimum de contraintes aux gouvernements.

V. Recommandations

63. La mise en oeuvre réussie du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés ne pourra se faire sans surmonter un certain nombre de difficultés. Premièrement, un ferme engagement et des efforts concertés de la part des PMA impliquent que la communauté internationale leur accorde un soutien indéfectible. Deuxièmement, il faut établir un plan opérationnel clairement défini qui répartisse les rôles des parties prenantes, hiérarchise les priorités et coordonne l'action aux niveaux national, régional et sous-régional et mondial. Troisièmement, les mécanismes mis en place pour assurer la communication de l'information et le suivi continu, la coordination, le contrôle et l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre doivent fonctionner efficacement. Les recommandations formulées ci-après abordent ces difficultés, tentent de lever des obstacles majeurs et d'éviter les retards dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et de définir un cap réaliste pour l'avenir. Le produit final dépendra de la détermination de toutes les parties prenantes à la Déclaration de Bruxelles de faire de cette décennie un exemple en ce qui concerne les réalisations des PMA en matière de croissance et de développement durable.

a) Les PMA devraient poursuivre leurs réformes, notamment celles tendant à renforcer les mécanismes de gouvernance et de démocratisation qui amélioreront leurs capacités à mettre en oeuvre les programmes d'assistance. La coordination des

grandes actions politiques, économiques et sociales de concert avec les groupes économiques régionaux devrait être une priorité;

b) Les gouvernements des PMA devraient prendre des mesures concrètes visant à créer les mécanismes nécessaires pour mettre en oeuvre les activités liées au Programme d'action de Bruxelles et en assurer le suivi; ils souhaiteront peut-être solliciter l'assistance du coordonnateur résident des Nations Unies et de l'équipe de pays dans cette entreprise;

c) Les PMA devraient indiquer dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qu'ils doivent mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles;

d) Le suivi des activités de mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et la communication de l'information y relative par les PMA est un élément majeur de l'examen annuel; les PMA devraient présenter leur contribution suffisamment tôt;

e) Dans la logique du Programme d'action de Bruxelles, les pays donateurs devraient poursuivre les efforts visant à ouvrir leurs marchés aux PMA et à réduire les subventions internes, ainsi que les droits de douane, pour permettre à ces pays d'affronter la concurrence sur un pied d'égalité. Dans cette optique, les donateurs devraient continuer d'apporter un appui technique et des ressources aux PMA en vue de les aider à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action;

f) Les pays donateurs devraient envisager de mettre de côté des fonds suffisants pour aider les PMA qui sortent d'un conflit à financer leur relèvement et leur reconstruction, de manière à ce que les appels spéciaux lancés à l'occasion de crises soudaines placées au premier plan de l'actualité internationale ne compromettent pas le financement d'actions visant à atténuer les effets de situations d'urgence complexes moins connues mais tout aussi importantes;

g) Les pays donateurs souhaiteront peut-être établir une catégorie propre pour les PMA, afin que leurs rapports sur la coopération pour le développement intègrent tous les éléments d'information concernant ces pays;

h) Les États Membres devraient verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé pour financer les activités menées par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, comme l'Assemblée générale les a invités à le faire dans sa résolution 57/276;

i) Les banques régionales de développement devraient accroître leur appui aux PMA pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, notamment l'apport de ressources et des conseils techniques nécessaires;

j) Les activités Sud-Sud, notamment la coopération triangulaire, ainsi que les relations qui permettent aux PMA de tirer davantage parti des accords préférentiels, devraient être poursuivies dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Dans leurs programmes de coopération, les pays en développement qui sont en mesure de le faire devraient apporter un appui et une assistance spécifiques aux PMA;

k) Les organisations internationales et multilatérales qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager de créer une catégorie spéciale pour les PMA dans leurs rapports annuels et pour d'autres activités;

l) En tant que partenaires de développement essentiels, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient mobiliser leurs rangs en faveur de l'accélération de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles aux niveaux national, régional et mondial.
